

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MÉLANGES RELIGIEUX,

POLITIQUE, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XII. Montreal, Mardi, 27 Février 1849. No. 48.

DE LA DERNIÈRE PROCLAMATION DE PIE IX A SES SUJETS.

Le décret de S. S. Pie IX, en date du 1er janvier 1849, est sans contredit l'un des actes les plus solennels qui aient depuis longues années marqué dans l'histoire du souverain Pontifical. Il n'est pas un catholique dans le monde qui n'en comprenne la redoutable importance, et qui ne s'incline, avec un respect mêlé d'un saint tremblement, devant ce rappel de droits de la puissance divine confiée au Successeur de saint Pierre par le Fils de Dieu lui-même.

Mais les hommes d'Etat, qui trop souvent n'ouvrent pas les regards au-delà de la foi, les esprits indifférents qui sont trop habitués à ne tenir compte que de la force matérielle, et à juger les événements d'après les calculs de l'habileté purement humaine, pourraient peut-être se méprendre sur la haute valeur de cet acte, non pas sous les rapports de la discipline religieuse et du pouvoir ecclésiastique, dont le droit est ici au-dessus de toute contestation, mais au point de vue de la sagesse politique et de ce qu'on appelle les susceptibilités de l'opinion publique. Il faut aller au-delà de ces préventions si mal fondées; il faut mettre en lumière la prudence consommée, et, si nous osions le dire, l'habileté sainte dont cet acte est la preuve. Oui, nous le disons avec certitude de n'être pas contredit par tout homme sérieux et réfléchi, au point de vue politique, il y a dans le décret du 1er janvier deux caractères essentiels et éminents qu'on ne saurait trop admirer. L'un est la longanimité et la douceur n'ont été poussées plus loin; jamais la sagesse, jamais l'intelligence supérieure des temps et des hommes n'ont été plus admirablement pratiquées.

Qu'en le remarque en effet. Pie IX, trahi par ses sujets rebelles, contraint d'abandonner le palais où il était retenu comme dans une prison, s'éloigne de Rome, en priant pour ses persécuteurs. Tandis que d'indignes manœuvres égarent les populations, tandis que la terreur les courbe sous le joug de quelques perfides tribuns, il attend. Plein de miséricorde pour la déplorable faiblesse des hommes, qui tremblent sous la peur du poignard démocratique; prenant en pitié ces malheureux qui n'ont pas su défendre le Pontife et le Pèdre dont les bienfaits s'étaient répandus sur eux avec une si généreuse profusion, il laisse aux premières et funestes impressions de la crainte le temps de se dissiper, il attend que les traits se démasquent eux-mêmes aux yeux du peuple désabusé; il attend que les fantômes d'une légalité mensonge, évoquée avec tant de perfidie, s'évanouissent l'un après l'autre; il attend que la logique des révolutionnaires, plus forte que leurs odieux calculs, les entraîne d'exécès en excès jusqu'à l'impuissance, et il se contente de marquer en quelque sorte chacun de leurs pas audacieux par une protestation nouvelle, qui, en frappant de nullité les entreprises des rebelles, enlève toute excuse à la complicité et à la stupeur des autres honnêtes.

Devant ces premiers actes, tombent successivement les obstacles si péniblement amoncés par les adversaires de l'auguste Pontife. Les chambres se dispersent, les rangs de tous les fonctionnaires publics se dégarnissent, les corps constitués se dissolvent, les municipalités se démontent, les palais deviennent déserts. Rome n'est plus que l'ombre d'elle-même. Il n'y a plus ni conseils délibérants, ni sénat communal, ni Junte, ni ministère, rien, qu'un gouvernement provisoire chaque jour décliné, chaque jour abandonné, réduit à confier et publiquement qu'il n'est rien, qu'il ne peut plus rien, et qu'il n'aspire qu'à disparaître au milieu des ruines qu'il a faites, en léguant au peuple entier qu'il n'a pas le droit de convoquer, à une Constituante qui n'existe pas encore et qui ne peut naître sans crime, le fardeau de son usurpation et l'héritage de sa rébellion avortée!

C'est là, c'est au bord de cet abîme, que Pie IX attendait ses sujets ingrats et révoltés; et c'est alors, mais alors seulement, que le saint-Père consent à dénoncer sur la tête des criminels l'anathème qu'ils ont encouru eux-mêmes selon la décision du saint Concile de Trente. Et encore voyez quels ménagements et quelle paternelle miséricorde! Pie IX ne fait qu'invoquer les arrêtés séculaires qui planent sur tous les audacieux agresseurs du patrimoine de saint Pierre. Il n'a jointe pas les foudres de sa juste colère aux condamnations prononcées par avance. Il les rappelle, il les déclare, et si l'on ose parler de la sorte, il ne le fait que quand il est déjà divisé des coupables, quand il ne reste plus en quelque sorte que les plus violents et les plus impardonnables; il ne le fait qu'après de nombreux et pressants avertissements que quand la voie du retour est déjà couverte de ses fils désabusés et repentants.

Certes, il était difficile de pousser plus loin les limites de la mansuétude et de faire la part plus large à la miséricorde et à l'indulgence.

Mais ce n'est pas tout: qui n'admiraient la profonde sagesse de ce grand acte? Jamais avertissement plus sévère et plus utile n'a été donné dans des conditions plus favorables, d'une manière plus puissante et dans un moment plus décisif. Pie IX connaît mieux que personne son temps et son peuple. Il sait jusqu'où sont descendus l'énerverement des courages et l'abaissement des caractères; il sait que l'incertitude, la faiblesse, la crainte, sont de nos jours la plaie désolante des majorités honnêtes; que les minorités audacieuses trouvent, dans l'inaction passive de la multitude, le secret de succès inouïs, et que la lâcheté des masses fait tout le triomphe de la démagogie.

Il sait surtout qu'en Italie et à Rome il ne faut guère s'attendre à ces retours soudains que d'autres nations peuvent faire éclater de temps à autre. Il sait que si une réaction active et énergique ne paraît presque pas possible, une réaction passive et inerte est au contraire dans les mœurs, dans les habitudes, dans le goût de ces Romains timides et craintifs.

Sans doute, la garde civique a bien pu se laisser dominer par une poignée de factieux; sans doute elle n'a pas encore eu la hardiesse, elle ne l'aura peut-être jamais, de mettre le pied sur le territoire de ces Gracchus de carrefour. Mais déjà elle manifeste son mécontentement, elle se lève pour le maintien de l'ordre matériel, elle se lève des harangues de cliché et des promesses aux flambeaux, elle reprend les étendards de Pie IX. Oserait-elle formuler hautement ses vœux et rappeler son auguste Souverain? Nous craignons qu'elle n'en ait pas l'envie.

Mais ici de quoi s'agit-il? Les démagogues disparaissent, il n'y a plus que le peuple et le Pape en présence. Eh bien, cette inaction qui a été le crime du peuple, aujourd'hui, ce sera son devoir; aujourd'hui, le Pape la lui commande. Que dans toute l'étendue de l'Etat, le peuple s'abstienne; que nul ne prenne part aux élections pour la prétendue Constituante, c'est l'ordre du Souverain-Pontife.

Or, en même temps, quoi de plus conforme à la nature des Romains. On sait déjà combien il était difficile de rassembler les électeurs autour des scrutins, lorsqu'il s'agissait de voter d'un droit consacré par la pleine puissance du Saint-Père. On a vu six cents électeurs inscrits, 50 bulletins tomber dans l'urne; et pour le dire en passant, c'est en profitant de cette indifférence que les démocrates, gens actifs et toujours en mouvement, se sont enparés des fonctions constitutionnelles. Aujourd'hui, et après la proclamation du Saint-Père, il ne se présentera personne dans les collèges électoraux.

Il ne faut pas croire d'ailleurs que le sentiment de la conscience et de la foi soit étouffé dans le cœur des populations italiennes. Quand les curés des paroisses diront aux fidèles qu'il y a excommunication contre tous ceux qui se rendraient à l'élection, la salle du scrutin sera déserte, et si quelques exaltés s'y aventurent, ils s'y verront dans une telle minorité, qu'ils en seront épouvantés eux-mêmes. Et ainsi la Constituante ira rejoindre dans les ombres et le mépris de l'histoire la Junte suprême qui l'y a précédée.

Nous n'ignorons pas qu'il peut se rencontrer partout, même à Rome, des bandes de libertins et de clabistes pour danser la farandole en criant: "Vivent les excommuniés!" Il s'est bien promené dans les rues des gens qui criaient: "Vive le poignard!" Mais qu'est-ce que signifient ces honteuses saturnales? Nous nous demanderions à nous-mêmes si nous faisons au peuple romain l'injure de le confondre avec cette misérable lie révolutionnaire qui est de tous les pays, et que chaque bonnement du caractère démocratique fait monter à la surface. Ces malheureux soldats de l'émeute et du radicalisme n'inspirent que la répulsion et le dégoût.

Mais le peuple, le vrai peuple, timide, faible, entraîné, complice quelquefois par pusillanimité, le vrai peuple a un sentiment sincère et profond de justice, d'honnêteté, de religion. Il écoute et il entend la voix de la conscience et du bon droit. Le peuple de Rome surtout, qui doit tant à Pie IX, le peuple de Rome qui sait quels trésors de miséricorde et de pardon garde le cœur du Pontife, le peuple de Rome, le peuple des Etats de l'Eglise obéira aux ordres du glorieux proscrit de Gaëte. Il s'éloignera des assemblées électorales, et son absence sera l'éloquente condamnation des insensés qui voudraient l'égarer encore, mais qu'il abandonnera dans leur route pleine de hantes et de périls!

Voilà ce que sera le décret du 1er janvier, voilà quelle en est la conséquence politique, immédiate et pratique.

Et quant à l'avenir, confiance et espoir. Il faut d'abord que tous les obstacles soient renversés, et on voit que la Providence et la sagesse du Pontife qu'elle inspire se chargent d'y travailler efficacement; alors Pie IX n'aura plus qu'à se mettre en marche sur la voie triomphale et à remonter au Quirinal, traînant à sa suite, comme un vainqueur pacifique, les froids empressés d'un peuple repentant et pardonné!

ÉTRANGER.

NOUVELLES DE S. S. PIE IX.—Nous recevons des nouvelles de Gaëte qui nous apportent un ordre du jour du général Zucchi, membre de la commission de gouvernement, à toutes les troupes pontificales. Cet ordre du jour fait connaître aux officiers et soldats une lettre que le Saint-Père a adressé au général Zucchi et dont nous donnons le texte plus bas. Il contient de plus un appel à la fidélité des troupes. "La devise du soldat, dit-il, est l'honneur et la fidélité; elle doit nous tracer la route dans tous les temps, dans toutes les circonstances." L'âme du Saint-Père, profondément affligée de la honteuse conduite de la garnison de Rome, le 16 novembre, trouve une consolation dans la fidélité des autres troupes.

"Je voudrais, continue le général, pouvoir vous exprimer les sentiments paternels de S. S. pour ses troupes fidèles, tels que je viens de les entendre de sa propre bouche; mais il m'est impossible de les rendre; et ceux-là seulement peuvent s'en faire une idée qui connaissent sa magnanimité et sa bonté insupportable. Je suis donc sûr qu' aussitôt la réception de cet ordre du jour (lequel sera lu pendant trois jours consécutifs, afin que personne ne puisse dire qu'il n'en a pas eu connaissance), j'aurai la satisfaction de pouvoir mettre aux pieds du bien-aimé Pontife, l'assurance que tous les chefs de corps se sont mis en correspondance avec moi, et de pouvoir garantir à S. S. tant en leur nom qu'au nom des troupes que je commande, qu'ils ne reçoivent d'autres ordres que ceux qui seront émanés de l'autorité légitimement instituée par notre auguste Souverain. Cette prompte obéissance fera connaître au monde que l'honneur et la discipline ne sont pas éteints dans les troupes pontificales, et que l'opprobre de quelques misérables, ne doit pas retomber sur l'armée entière." Cette proclamation indique que la commission de gouvernement se prépare à agir. Voici la lettre de S. S. au général:

"Monsieur le lieutenant-général Zucchi.—Quand vous avez été appelé par Nous au service du Saint-Siège, avec la haute mission de diriger et d'organiser les troupes pontificales, Nous avons été très-satisfait de vos loyales paroles et de vos sentiments d'attachement profond à l'ordre et à Notre personne; en mettant aussitôt la main à l'œuvre, vous avez confirmé par vos actes les expressions de vos lèvres. Mais la tempête excitée par les ennemis de la société a suspendu vos opérations et Nos espérances. La conduite tenue par les troupes en garnison à Rome dans le mois de novembre dernier, tandis que vous étiez retenu à Bologne pour une mission importante que Nous vous avions confiée, a été pour nous une souveraine affliction. L'honneur militaire honnêtement souillé, les devoirs de l'obéissance odieusement trahis, le préjudice encouru dans l'Etat, dans l'Italie, dans le monde, ont été et sont les fruits qu'a recueillis cette troupe dans la fineste journée du 16 novembre, en quittant la

place du Quirinal, couverte du honteux manteau de la trahison. Toutefois Nous savons distinguer les militaires traités des militaires séduits, et en conséquence Nous vous chargeons de faire connaître à toutes les troupes sans exception, mais spécialement à celles qui ont conservé l'honneur et la foi militaire, que nous attendons d'elles un acte d'obéissance et de dévouement, en coopérant à maintenir dans la fidélité à leur Souverain les provinces qui sont encore tranquilles; en soutenant les représentants légitimes du gouvernement librement choisis par Nous, et en refusant de prêter obéissance aux ordres du soi-disant gouvernement de Rome; s'appliquant à conserver partout l'ordre et la tranquillité, les rétablissant là où ils sont troublés, et se tenant disposés à recevoir et à exécuter ce qui leur sera commandé par l'autorité légitime. Que s'il Nous est agréable d'accorder le tribut d'éloges mérités à cette portion des troupes, spécialement à celles qui sont en garnison à Bologne, et qui ont garanti la tranquillité à ses paisibles citoyens, Nous exhortons en même temps par votre entreprise les troupes qui ont été séduites à réparer la grave faute qu'elles ont commise et Nous prions le Seigneur de daigner opérer ce grand miracle, de ramener les traités au repentir. Recevez, Monsieur le lieutenant-général, la bénédiction apostolique que Nous nous donnons de tout notre cœur.

Gaëte, 5 janvier 1849. PIVS PP. IX."

GIUBERTI.—M. l'abbé Giuberti a protesté contre la note de l'Espagne relative au rétablissement de Pie IX dans ses Etats. Voilà comment le ministère démocratique du Piémont comprend le respect et le dévouement pour le Souverain Pontife.

FIDÉLITÉ.—Le 3 janvier, le brave commandant de la garde suisse à Rome, chev. Léopold Meyer, est allé se mettre à la disposition du Saint-Père, qui connaît et apprécie le dévouement et le mérite de ce loyal capitaine.

NOTE DE L'ESPAGNE SUR LES AFFAIRES DE ROME.—"Le gouvernement de S. M. est décidé à faire pour le Pape tout ce qui sera nécessaire pour remettre le chef de l'Eglise dans un état d'indépendance et de dignité qui lui permette de remplir ses fonctions sacrées. Dans ce but, après avoir appris la fuite du Pape, le gouvernement espagnol s'est adressé au gouvernement français, qui s'est déclaré prêt à soutenir la liberté du Saint-Père. Ces négociations, toutefois, peuvent être regardées comme insuffisantes, quand on jette un coup d'œil sur la tournure qu'ont prise les affaires de Rome. Il ne s'agit plus de protéger la liberté du Pape, mais de rétablir son autorité d'une manière stable et ferme, et de l'assurer contre toute violence. Vous savez que les puissances catholiques ont toujours eu à cœur de garantir la souveraineté du Pape, et de lui assurer une position indépendante. Cette position est d'une telle importance pour les Etats chrétiens, qu'elle ne peut en aucune manière être exposée à l'arbitre d'une si petite partie du monde catholique, tels que les Etats romains. L'Espagne croit que les puissances catholiques ne sauraient abandonner la liberté du Pape au bon plaisir de la ville de Rome, et qu'en même temps que toutes les nations catholiques s'empressent de donner au Pape des preuves de leur profond respect, une seule ville de l'Italie ose outrager sa dignité et mettre le Pape dans un état de dépendance dont elle pourrait un jour abuser comme pouvoir religieux. Ces considérations engagant le gouvernement de S. M. à inviter les autres puissances catholiques à s'entendre sur les moyens à prendre pour éviter des maux qui surviendraient si les choses devaient durer dans l'état actuel. Dans ce but, S. M. a ordonné à son gouvernement de s'adresser aux gouvernements de France, d'Autriche, de Bavière, de Sardaigne, de Toscane et de Naples, afin de les inviter à nommer des plénipotentiaires, et à désigner le lieu où ils doivent se réunir. Pour éviter des retard, S. M. a désigné Madrid ou toute autre ville espagnole située sur les bords de la Méditerranée, tant à cause de l'état dans lequel se trouve la situation d'une ville maritime. Comme il ne s'agit que d'une question catholique, l'Espagne peut être désignée comme le lieu pour ces négociations. Signé: PIZANO DE PIZANO."

GRAND-DUCHÉ DE BADE.—Sous la date du 8 décembre fête de l'Immaculée Conception, l'Archevêque de Fribourg a publié une lettre pastorale des plus énergiques contre la fusion projetée par le gouvernement des écoles primaires confessionnelles ou écoles communales, c'est-à-dire mixtes. Le vénéral prélat rappelle, en tête de cette lettre, la déclaration proclamée par le Concile de Würzburg, au nom de toute l'Eglise catholique d'Allemagne, et dont voici le texte: "Avant tout l'Eglise maintiendra son droit séculaire et sacré sur l'éducation, et jamais elle ne souffrira, elle, la fondation des écoles populaires, que son enfant soit arraché de son sein." Cette lettre pastorale, fort étendue, énumère toutes les incompatibilités d'un enseignement mixte dans des écoles qui sont obligés de fréquenter péle-mêle les enfants des catholiques, des protestants et des juifs, et se termine par un appel aux pères et aux mères de sauvegarder la religion de leurs enfants, et pour cela de maintenir, quoiqu'il arrive, leurs écoles, afin de transmettre intacte à leur descendance la religion de leurs aïeux. Ce langage digne de l'un des principaux membres de la réunion épiscopale de Würzburg aura été entendu et compris par la population catholique de Bade.

PRUSSE.—M. Schaffhank, curé d'Oberbenthen, en Silésie, et ex-député de cette province à l'Assemblée constituante de Berlin, avait été dernièrement frappé de suspension par son Evêque, en punition des excentricités démagogiques qu'il s'était permises à plusieurs reprises, et notamment dans la question du refus de l'impôt, dans lequel l'Evêque avait vu un acte de formelle rébellion. On craignait que l'effet de cette censure ne fût de le jeter dans le parti républicain. Heureusement, il en a été tout autrement. Dans une déclaration insérée aux journaux allemands, il désavoue toute la conduite qu'il a tenue à Berlin: "Je n'ai jamais dit-il, considéré ma participation à la déplorable affaire

de l'impôt, et comme maintenant la voix de l'Eglise est celle du peuple, ainsi la voix de Dieu s'est prononcée contre le refus de l'impôt, je regrette et je rétracte tout ce qui, dans mes discours, a donné du scandale à l'Eglise et au peuple."

PRUSSE.—Le grand-conseil de Fribourg, dans la session de décembre, a sanctionné de son approbation souveraine tous les méfaits commis par le conseil d'Etat contre l'autorité épiscopale et sur la personne de Mgr. Marilley, déclarant dans son décret "qu'il avait bien mérité de la patrie." A cette occasion, le conseil d'Etat a demandé un crédit extraordinaire destiné, dit-il, à venir en aide aux curés les moins bien rétribués, avec la réserve expresse que ce secours ne serait accordé qu'à ceux qui se montreraient complaisants envers le gouvernement. Celui-ci va procéder à une nouvelle circonscription des paroisses du canton, bien entendu sans aucun concours de l'autorité épiscopale, qui n'est reconnue ni dans la personne de Mgr. Marilley, ni dans celle d'un administrateur nommé ou autorisé par lui. Sur le nombre des candidats qui se sont présentés pour entrer au séminaire, le conseil d'Etat n'a autorisé que quatre admissions. Tous les élèves, appartenant à des familles catholiques par leur ancien attachement à la discipline ecclésiastique, ont été repoussés.

BOHEME.—Bude et Pesth sont au pouvoir des généraux autrichiens; et de toute l'armée hongroise, qu'on disait forte de plus de cent mille hommes, on n'a vu en ligne jusqu'à ce jour, que des divisions isolées de 10 à 12,000 hommes, constamment battues et dispersées. Les Hongrois sont-ils totalement démoralisés, ou leurs chefs ont-ils en vue d'arrêter l'ennemi au cœur de royaume, pour lui livrer ensuite avec toutes leurs forces une grande et décisive bataille? La première hypothèse semble la plus probable, et tout ce qu'il peut être en ce moment de l'insurrection hongroise.

UN DÉCÈS.—On lit dans le Journal du Peuple, de Metz, le 11 janvier: "Mme veuve de Heredia vient de mourir dans cette ville, à l'âge de 51 ans, laissant une fortune de 52 millions de réaux, dont le cinquième, ou 10 millions, est légué par elle aux pauvres. Jamais plus bel enterrement, cérémonie funéraire plus touchante n'a été célébrée dans cette ville. Le convoi, on peut le dire, se composait de toute la ville; mais on y distinguait cependant 1,875 ouvriers des fabriques de Mme Heredia, 93 capitaines ou officiers de navires actuellement dans le port, et les 126 employés de sa maison. L'éloge de la défunte était dans toutes les bouches."

LOUIS NAPOLEON ET SES COURTISANS.—"Lorsque je révis dans le *Moniteur* les noms de plusieurs des vieux mages qui se sont prosternés aux pieds du nouvel autel, les inventions fumées par Paul Courr et dans des circonstances un peu analogues me reviennent involontairement à l'esprit. L'Anglais navigue, dit-il; l'Arabe pille, le Grec se bat pour être libre, le Français fait la révérence et sert on ve à servir; il mourra s'il ne sert...; vous êtes, non pas un esclave, mais le plus valet de tous les peuples." C'est dur, mais est-ce vrai? Allez à l'Elysée, étudiez les figures historiques qui gravitent autour du président de la République, saisissez au vol ces appellations furtivement articulées: "Mon prince, monseigneur, votre altesse impériale," et jugez vous-même.

LES HABITUDES DE LOUIS NAPOLEON.—Le président de la République a des habitudes très régulières. Il se lève tous les jours à six heures du matin; il travaille avec ses ministres depuis sept heures jusqu'à neuf et demie; il reçoit, de dix à onze, les personnes qui ont obtenu des audiences, et il dîne à midi en compagnie de neuf ou dix convives. Dans l'après-midi, il préside quel quefois, mais exceptionnellement, son conseil des ministres, ou bien il sort, accompagné d'un aide-de-camp, pour aller visiter les magasins, les ateliers ou les établissements publics. A six heures, le président se met à table pour dîner, et il consacre le reste de la soirée à des réceptions ou à des visites incognito aux divers théâtres de Paris.

UN DÉCÈS.—M. le duc de Noailles a été élu, le 11, membre de l'Académie française, en remplacement de M. Chateaubriand, par 25 voix sur 31. Cet honneur, rendu au noble caractère et au talent pur et classique de l'historien le madame de Maintenon, est un signe heureux du retour des esprits aux vieilles traditions littéraires. C'est le cas de rappeler les belles paroles de M. de Meudembert, qui termina l'admirable éloge qu'il a fait du livre de M. de Noailles dans le dernier numéro du *Correspondant*: "Nous ne devons pas désespérer d'un pays, d'une époque qui ouvre les portes de l'Académie à M. le duc de Noailles, et celles du pouvoir à M. de Falloux."

LE VOL.—La caisse de la municipalité de Paris a éprouvé une soustraction de trois millions de francs, pendant la durée du gouvernement provisoire. Ces démocrates sont partout persouillés que le vol, c'est la propriété.

GIZOT.—M. Guizot a fait dire à l'un de ses amis intimes qu'il ne se préparait à revenir à Paris qu'après l'anniversaire du 27 février. L'intention de l'ex-ministre est de se mettre sur les rangs pour la députation, lorsqu'on élira les 750 membres de l'Assemblée législative.

UN VOTE EN FRANCE.—Dans une ville (ville étrange s'il en fut jamais), un vieux soldat de l'empire, âgé de quatre-vingt-neuf ans, voulut absolument aller, malgré les instances de ses enfants qui craignaient beaucoup pour sa santé un voyage d'un demi-lieue.

Le soir de l'élection, un de ses voisins lui dit:

—Eh bien! père Coq, vous voulez absolument aller voter! Cependant, je ne vois ni pas vu là bas!

—Mais si, mais si, j'ai voté, répondit en tremblant le vieillard. Je suis allé jusqu'à une maison où j'ai vu toutes sortes de gens qui jetaient leurs papiers dans une fente, j'ai jeté la mienne aussi!

Le malheureux avait mis son bulletin à la poste. O suffrage universel!

MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL, 27 FEVRIER 1849.

LES PERTES DE 1837 ET 1838.

Quoique cette question ait déjà été bien discutée en Chambre et dans la presse depuis dix à douze jours, nous pensons qu'il n'est pas encore trop tard pour ajouter quelques mots, d'autant plus que le comité général fit ce soir son rapport à la Chambre, et qu'ainsi celle-ci va encore s'occuper de cette brillante question durant sa séance de ce jour. MM. les ultra-loyaux continuent à jeter les hauts cris, ils font feu et flamme et ne cessent pas fin à leurs attaques et leurs menaces, révolutionnaires selon nous, loyales selon eux. Mais cela ne saurait durer; c'est par point d'honneur que les tories font tant de tapage; ils qu'ils sentent que la question commence à vieillir, ils l'abandonneront pour en saisir une autre, et jouer la même comédie avec des figures aussi tragiques. C'est là la nature du tory; il a toujours été ainsi; il a toujours été même.

Ce qui contribue un peu à augmenter la fureur démagogique et révolutionnaire de ces archi-loyaux, c'est qu'on leur a prouvé que la mesure, proposée pour l'indemnité, est basée sur les principes mêmes, reconnus et avoués en 1845 et 1846 par les tories lorsqu'ils avaient le pouvoir en main. Il est en effet clairement démontré que le ministère tory, le 27 février 1846 faisait écrire par l'hon. D. Daly, secrétaire provincial d'alors, et qui suit aux commissaires nommés pour s'enquérir des pertes de l'insurrection: "En faisant la classification on exigeait des instructions du 12 décembre dernier, l'indemnité de S. E. n'est pas que vous soyez dirigés par d'autres sortes de preuves que celle qui fournissent les sentences des cours de loi." On voit que cela prouve tout ce que les tories n'entendaient pas alors limiter l'indemnité aux individus reconnus sous le dénomination de loyaux sujets! Pourquoi donc aujourd'hui sont-ils si tenus hors d'eux-mêmes, puisque le ministère du jour ne fait que tirer la conséquence du principe qu'eux-mêmes ont posé en 1846? La raison en est facile à trouver; c'est qu'ils ne sont plus au pouvoir, et que pour y monter ils peuvent tout faire, même prendre les armes contre le gouvernement au cri de: "vive la reine!"

Mais n'allons pas nous imaginer que sur cette question les Canadiens-Français ont contre eux toute la population parlant la langue anglaise. Non; d'un côté se trouvent les tories et de l'autre les libéraux. Voilà pourquoi les journaux anglais qui ont des principes libéraux parlent, sur ce sujet, absolument comme les journaux en langue française. Le *Montreal Register* dit, dans sa feuille du 22 que l'opposition des tories est une opposition factieuse; il la condamne de toutes ses forces; puis il ajoute: "On parle beaucoup de loyauté. Nous aussi nous sommes loyaux. Et nous sommes Anglais; tous nos sentiments et sympathies sont anglais. Mais nous n'avons pas cette loyauté qui consiste à exalter un parti et à proscrire tous les autres, à taxer la société pour le bien-être d'une secte, à culminer la reine en donnant la sanction de son nom à l'indemnité et au pilage, ou à sacrifier les droits du peuple à la prérogative royale. Nous ne pensons pas non plus que, pour paraître Anglais, nous devions refuser les privilèges de la franchise aux hommes d'autres nations, ou nous complaire à dénigrer par mille manières nos sujets, parce qu'ils n'appartiennent pas à notre race." Un peu plus loin, notre confrère s'adresse aux républicains du Canada, et dit: "Nous ne devons pas nous laisser aller à ces mêmes résistances à aucune mesure que nous n'approuvons pas entièrement. C'est la politique de suicide, dont les républicains ne devraient pas se rendre coupables. Si nous objectons aux plans et aux projets du ministère, soit en parlement ou ailleurs, faisons nos objections d'une manière amicale et par d'autres moyens; mais gardons-nous de nous unir à l'ennemi commun en jetant les hauts cris et nous mettant nous-mêmes dans une opposition temporaire. Autrement nous affaiblirons les mains de ceux qui seuls nous pouvons espérer d'obtenir le redressement des griefs actuels. Le parti conservateur peut affaiblir d'applaudir à notre indépendance, mais il nira assurément de notre folie."

Ce sont là à n'en pas douter, des conseils que tous les journaux libéraux devraient répéter et adopter; c'est en les suivant que nous pourrions réussir à maintenir les républicains au pouvoir, et obtenir pour le pays les mesures de justice dont il a tant besoin.

Nos lecteurs et les libéraux en général pourraient peut-être croire que la présentation de l'amendement de MM. Boulton et Nelson a dû quelque peu zémener les ultra-loyaux à des sentiments plus justes et plus conciliants que ceux dont ils viennent de faire si tristement preuve, et que depuis ils ont peut-être même adopté le langage du *Register*. Que nos lecteurs en jugent. Le *Herald* de samedi dit en effet que cet amendement, c'est du sucre dans la médecine. "Nos idées et nos cours, ajoute-t-il, nous encourageant à résister à un pareil traitement, et à jeter à la porte les ignorants, qui seules proscrire un remède aussi infecte et destructeur, composé également d'insulte et de mal, quelque bien sucré qu'il puisse être." Le *Herald* exprime ensuite le vœu que cette mesure ne soit pas sanctionnée par la couronne. Ainsi, les attaques, les injures, les menaces, rien ne manque; c'est toujours le même langage. Pourquoi voir à quelque chose de plus significatif; c'est un passage d'une correspondance du *Herald*, ce journal loyal, bien loyal, archi-loyal; les loyaux, dit l'écrivain, "emploieront d'abord des moyens constitutionnels, et, s'ils ne réussissent pas, ils lèveront les justifiées étendards de la RÉVOLUTION. Quand ils lèveront l'étendard de la révolution, ils triompheront ou mourront autour de lui." S'ils ont besoin de secours, les libres et éclairés polissons (*blackguards*), au sud de la ligne 45, répondront à l'appel. Le jour de l'annexion sera un mauvais jour pour Jean-Baptiste. Je crains que le pauvre homme ne soit destiné à boucher le bois et charrier l'eau de ceux sur qui il crache aujourd'hui." Comme l'on voit, ce n'est pas là un langage bien poli, ni bien pacifique. C'est tout honnement de la loyauté, comme l'entendent les tories. Selon eux, la révoite est justifiable. Alors pourquoi donc orient-ils si fort contre les insurrections de 1837 et 1838? Les insurgés d'alors sont donc justifiables, selon la même doctrine? Il y a donc une raison de plus de leur donner une in-

demnité pour leurs pertes? Mais non; les tories ne veulent pas cela; il n'y a qu'eux qui soient justifiables. Il n'y a qu'eux de loyaux sujets; et bien qu'ils usent continuellement d'un langage révolutionnaire et qu'ils parlent même de passer armes et bagages aux Américains, ils crient: "Vive la reine;" continuent à vanter leur loyauté, et à traiter le gouvernement actuel et l'immense majorité du pays du titre de *rebelle!* Laissons-les encore dire et relire ces gentillesses; c'est trop fort pour être sérieux; c'est trop ridicule pour être cru.

Mais ce qui a lieu d'étonner en cette question, c'est de voir des Canadiens faire cause commune avec les tories pour attaquer le ministère. L'hon. M. Papineau, décidément rompt tous liens qui pouvaient encore exister entre lui et les libéraux; il se déclare ainsi tout-à-fait l'ennemi du ministère actuel et de tout gouvernement modéré et sage; il aime mieux mettre le pays aux mains des tories que de le voir gouverné par des hommes aussi libéraux et aussi patriotes que ceux qui sont aujourd'hui au timon des affaires; ce n'est après tout qu'une conséquence de son axiome: "Périss le patrie plutôt qu'un principe!" Pour s'en convaincre, lisons les extraits suivants: "Oh! nous avions eu trop de confiance; nous avons eu tort de compter quelques heures sur une administration qui s'affaie chaque jour de plus en plus, qui rejette un à un tous les principes qu'elle invoquait pour grimper au pouvoir... Que deviennent donc toutes ces belles protestations que vous faites il y a trois jours, MM. les ministres pour le Bas-Canada? Elles sont devenues ce que sont devenues tant d'autres protestations depuis celle contre l'Union, elles ont oubliées en une minute pour ne pas troubler les jouissances du pouvoir." Libéraux que vous êtes, vous dites après cela aux ministres qu'ils devaient résigner plutôt que de passer une pareille mesure! Mais les réformes à exécuter, mais les griefs à redresser, mais le commerce à ranimer, mais les finances à réparer, mais enfin le pays à faire prospérer, tout cela donc n'est rien à vos yeux? Le ministère, selon vous, ne devait pas s'occuper de ces revendications; il devait résigner, plutôt que de supporter une mesure... qui vous déplait! C'est législateur, c'est candide! Continuez; vous levez bien. Mais n'allez pas vous imaginer que vos déclamations outrées, vos accusations sans fondements, vos injures à l'adresse des ministres et de tous les libéraux, en un mot vos doctrines impraticables vont vous attirer des sympathies et des partisans. Non; vos propres amis vous condamnent; vous paraissez aujourd'hui sous vos propres couleurs; du moment que vos depes seront encore plus éblouissantes.

Quoiqu'il en soit, malgré l'assistance intime de MM. les ultra-conservateurs et de l'épave de M. Papineau, les libéraux peuvent avoir pleine confiance dans les temps futurs; le ministère vient de passer une des parties les plus difficiles de la route qu'il doit parcourir, et il a été supporté par une immense majorité qui est l'expression des vœux du peuple. La pareil triomphe ne fait qu'en promettre de plus grandes encore, et assure au pays l'accomplissement des nombreuses et importantes mesures, que la simple justice réclame depuis longtemps.

LA SEANCE DE VINGT HEURES.

Nous pensons être au plaisir à nos lecteurs en leur donnant quelques détails sur cette mémorable séance, où le ministère a triomphé malgré les tories qui se sont montrés si perfides, si tracassiers et si factieux. Mais comme la fatigue l'a emporté sur notre volonté et que nous n'avons assisté à cette séance que jusqu'à minuit et demi, nous devons avoir recours au rapport abrégé qu'en donnent le *Pilot* et le *Herald*.

Après que l'hon. M. Boulton eût proposé son amendement que secondait le Dr. Nelson, qui fit à cette occasion un magnifique discours, l'hon. M. Badgley fit motion de lever la séance du comité. M. Prince seconda cette motion, en disant qu'il était deux heures, qu'il était temps pour toute personne saine d'aller se coucher. Il déclara savoir des ministres si leur intention était de clore la discussion cette nuit-là. Il avait l'intention de parler encore sur cette question; mais il ajouta qu'ayant à lire la plus grande partie du rapport de Lord Durham, et un volume de l'histoire de la rébellion par Clarendon, il voulait savoir des ministres s'ils avaient l'intention de finir le débat ce soir-là. Cris de oui, oui.—M. Scott des Deux-Montagnes parla alors contre l'amendement, ainsi que M. Meyers, M. McConnell et M. Dickson.—Puis M. Badgley proposa de nouveau de lever la séance du comité, et le col. Prince le seconda en ajoutant qu'on ne devait pas presser le débat.—Une voix: Après huit jours de discussions.—M. Hincks dit que, si l'on décidait d'en finir le lendemain, on pourrait lever la séance; mais que l'opposition ne voulait l'ajournement que pour presser les ministres le ministère devait persister à maintenir la séance pendant plusieurs jours, s'il le fallait.—M. Baldu n'avait jamais fait d'opposition factieuse lorsqu'il était dans la minorité. Le ministère avait déjà consenti deux fois à un ajournement; il pensait qu'il n'était que juste d'en finir dans cette séance.—Sir Allan McNab voulait entendre les procureur-généraux, qui, selon lui, voulaient se mettre à l'abri derrière l'amendement de M. Boulton.—M. Sherwood de Brockville dit alors que l'opposition était aussi forte et avait autant de volonté que les ministres et qu'elle séjournait aussi longtemps qu'eux.—M. Hincks: C'est là un bel esprit pour législateur.—M. Baldu: L'irrégularité du débat vient de l'irrégularité du mode suivi dans cette discussion par l'opposition, irrégularité qui force l'hon. procureur-général Est à ne parler que le dernier soir de la discussion. Le ministère est décidé à siéger jusqu'à ce que le débat soit terminé.—M. McDonald de Kingston: Je n'ai jamais vu un pareil manque de courtoisie (!!!) envers l'opposition, que celui que montre le ministère en cette occasion. Il n'y a aucune raison (!) de hâter la passation de cette mesure.—M. Hincks: L'opposition devrait se souvenir que lorsqu'il s'est agi dans le Parlement impérial de faire passer l'acte d'Union des Canadas, Lord John Russell l'a introduit sans avis préalable, et fut passer en une seule séance.—Sir Allan McNab dit encore quelques mots; puis M. Merril se leva et dit que jusqu'à, durant toute sa carrière parlementaire, il n'avait vu une opposition aussi factieuse que celle-ci, et que le ministère, lorsqu'il formait l'opposition, n'avait jamais agi factieusement, même au temps que les partis étaient presque égaux.—L'hon. M. Lafontaine prit ensuite la parole, et fut suivi de MM. Badgley, Papineau, etc., jusqu'à sept heures du matin. A cette époque, dit le *Herald*, la Chambre avait la plus singulière apparence possible; les honorables membres dominaient profondément en différents endroits et dans des attitudes des plus

comiques parfois; les degrés du trône de l'orateur fournaissent à qu'ilques membres des espaces très-propres à dormir, qu'ils avaient bien soin d'occuper. Pendant ce temps, le président du comité et les rapporteurs sommeillaient, et les quelques personnes qui se trouvaient dans les galeries s'étendaient bien et dument sur les baux et s'endormaient de fatigue. Le débat n'en continuait pas moins sa marche prolongée, et les hon. membres de continuer à dormir les uns en se plaçant sur les bras de deux fauteuils; ceux qui étaient éveillés étaient réunis derrière le siège de l'orateur.—A 7 heures, l'opposition fit encore motion de lever la séance; cette motion fut négative. Aussitôt après cette décision, M. Cayley se leva et fit la même motion qui fut encore perdue. Alors deux membres de l'opposition se mirent à prier, et l'un d'eux (M. Myers) fit de nouveau la motion d'ajournement, et afin sans doute de réveiller les hon. membres qui dormaient, la division eut lieu en faisant passer à droite les membres en faveur de la motion et à gauche ceux qui étaient contre; mais ce fut encore une nouvelle défaite pour les tories. M. Meyers reprit la parole; puis M. Drummond dit que, si les hon. membres n'avaient pas de respect pour eux, la Chambre devait en avoir pour elle-même et faire cesser cette bouffonnerie. Les membres ne sont pas envoyés à la chambre pour s'exposer eux-mêmes au ridicule et au mépris de leurs constituants.—Ces paroles de M. Drummond n'empêchèrent pas M. Meyers de lire de nouveau motion de lever la séance du comité.—M. McConnell (tory): Je crois qu'il a été perdu assez de temps et d'argent à ce débat, et que la Chambre (les tories sans doute) s'est rendue assez ridicule; je voterai contre cette motion.—La motion fut en effet négative. Après quoi Sir Allan McNab protesta de nouveau contre la passation *en si vite* de cette mesure. Il ajouta qu'il regretait les propos des qui voulaient d'avoir lieu, mais que l'opposition n'avait été *faute!* Il finit par dire que les procureur-généraux n'avaient pas parlé, et que son parti n'était pas préparé (!) à voter sur la question; qu'ainsi il proposait encore de lever la séance. Cette proposition fut y rde par une immense majorité. Alors M. McDonald de Kingston (tory) fit un long discours et lut pour l'édification de la chambre quelques *quarante* pages d'une lettre de M. McKenzie qui terminait par faire motion de lever la séance, motion qui fut négative par une majorité considérable. Aussitôt M. Meyers (tory) se leva, et de faire la même motion qui fut perdue par une semblable division. Voyant cela, M. Cayley proposa les amendements que nous avons publiés dans un de nos derniers numéros, et ces amendements, mis aux voix, passèrent dans la négative à une très forte majorité. Ensuite les quatre premiers résolutions de M. Lafontaine furent adoptées à une semblable division.—M. Cayley (tory) fit à la cinquante résolution un amendement qui fut perdu. Puis M. Boulton proposa ses amendements qui secondait le Dr. Nelson. Sir Allan McNab s'y opposa, en disant qu'il n'en avait pas été donné avis, et fit motion que le président quittât le fauteuil; ce qui fut fait. L'orateur, ayant pris son siège, déclara, après quelques explications, que l'amendement était dans l'ordre et pouvait être mis aux voix. Le comité se remit donc à siéger, et M. Robinson (tory), secondé par Sir Allan McNab, fit motion d'amendement l'amendement de M. Boulton, en ajoutant, après le mot Boulton, les mots suivants: "ou aucune personne compromise dans la rébellion, ou qui refuse, sur demande, d'aider à la mettre à bas."—M. Hincks: Je demande comment il est possible pour le gouvernement ou des commissaires de savoir qui, sur demande, a refusé et à onze heures de résoudre la rébellion; je demande si c'est là une chose praticable.—Les membres tories de riposte que c'est très-praticable.—M. Drummond: *Palmettes le principe que celui qui a participé à la rébellion doit en supporter les conséquences;* mais en même temps je prie les honorables membres de réfléchir un peu avant de voter pour cette résolution, qui peut devenir un moyen d'ingratitude éternelle. La passation de cette résolution exposerait des hommes de la plus grande respectabilité et qui n'auraient jamais participé à la rébellion à avoir leur procès d'avant eux commis à être désignés à l'avance comme ayant pris part à cette même rébellion.—Après quelques débats, la motion de M. Robinson fut négative à une immense majorité. Et celle de M. Boulton ayant été mise aux voix fut emportée. Après quoi, les résolutions avec cet amendement passèrent à une division que Pon dit être de 54 contre 211. Sur motion de M. Lafontaine, la somme appropriée doit être de £100,000. Après quoi, la séance fut levée, le comité devant faire son rapport ce soir. On pense que cette séance se prolongera fort avant dans la nuit.

ARRIVEE DU STEAMER EUROPA.

L'*Europa* est arrivé à Halifax mercredi dernier avec des nouvelles de 13 jours plus récentes. Les fonds américains augmentaient à Liverpool; le coton avait subi une hausse d'un dollar. La Bourse avait aussi haussé; elle se vendait de 27c. à 27c. 1/2 le 1/2 d'Inde était à 20c. et 30c.; les fonds consolidés étaient à 92 1/2.

Dans la Grande-Bretagne, la reine a ouvert le parlement en personne. Il paraît que le discours du trône est bien long. On ajoute que le gouvernement a tout lieu de croire qu'il sera triompher la doctrine du libre commerce. Lord John Russell aurait dit dans un débat qu'il avait été d'abord en faveur d'un droit fixe sur le blé; mais que, la chambre ayant voulu qu'il ne fut imposé aucun droit sur cet article, il espérait qu'il ne serait fait aucune tentative, surtout aucune tentative heureuse, pour renverser aucun droit sur cette production brute. On est généralement satisfait par le pays de l'avis qu'a donné le gouvernement de son intention de diminuer les dépenses dans les différents départements du service civil et naval. Le *comercio* continuera à sévir. La fièvre du *Yor* ne faisait qu'augmenter; on ne parlait et on ne voyait partout que des annonces de navires pour la Californie. (Ce qui a rapport à l'or s'applique à toute l'Europe.) On se prépare à continuer par quelques tempêtes la suspension en Irlande de l'acte d'*Habeas Corpus*.—En Irlande, on commençait le nouveau procès de M. Duffy.

La France a encore été menacée d'une révolution ou au moins de grands troubles. Immédiatement après le départ de l'avant dernier steamer, on découvrit à Paris un nouveau complot. La capitale prit donc de nouveau l'aspect d'une ville assiégée ou prise d'assaut. Quatre-vingt-dix mille hommes étaient sous les armes, et le général Cavaignac annonçait que la construction de la première barricade serait le signal d'un massacre général. Le 26 janvier, le ministre de l'intérieur fut saisi savoir à l'Assemblée Nationale qu'il avait reçu ordre du président de la république de préparer des pro-

jets de lois contre les clubs; il ajoutait que la confiance ne pouvait renaitre tant qu'il y aurait des clubs, car ceux-ci étaient un état dans l'état, et que tout gouvernement libre ne pouvait les tolérer sans risquer sa propre existence.

Nous livrons à la sérieuse considération de tous les hommes religieux et bien pensants l'extrait suivant de l'organe de M. Papineau; on voit bien que les leçons du maître (dont nous avons donné quelques échantillons vendredi) profitent aux élèves. Rien n'est respectable à leurs yeux; il faut tout changer, tout bouleverser.—Voici le passage qui fait tristement honneur à ses auteurs: "La molle Italie du XIXème siècle s'est enfin souvenue de l'Italie d'il y a deux mille ans, et cette terre engourdie depuis de longs siècles dans la léthargie et le sommeil politique s'est sentie renouée comme par l'éruption d'un nouveau volcan, qui devra ensevelir, sous sa lave, le despotisme qui l'opprime depuis si longtemps."

Nous voyons par nos échanges que le *Niagara*, à son dernier voyage pour l'Europe, avait à son bord le chargé d'affaires des États-Unis auprès du gouvernement canadien (!), ainsi que MM. Greenshields de Montréal et M. Besset de Québec.

Le *Pilot* d'hier dit que les tories emploient tous les moyens possibles pour avoir des signatures à leur requête montréalaise contre l'indemnité. Ils faisaient, selon le *Pilot*, signer des enfants, des charretiers, des personnes qui ne connaissent pas du tout de quoi il s'agit.

Les journaux de Montréal d'hier annoncent l'arrivée en cette ville (après samedi) de M. William Lyon Mackenzie qui se retire, dit la *Gazette*, à l'*Exchange Hotel*, et dit le *Pilot*, à l'*Hotel Donegan*.

Nous n'avons, par le *Gazette Officielle* de samedi, que M. George Frédéric Baillarge vient d'être reçu arpenteur pour le Bas-Canada. M. Baillarge est un jeune homme fort capable dans sa branche; il a droit de s'attendre que le public, par l'encouragement qu'il lui donnera, saura reconnaître ses talents, ses connaissances et son assiduité au travail.

On nous écrit de Sorci que le 19 du courant, M. Johnston, avec à son côté un enfant de cinq ans, qui s'étant trop approché d'un poêle, a été brûlé à mort par le feu qui avait pris à ses habits. Lorsqu'on s'est aperçu de l'accident, l'enfant rendait son dernier soupir.

Il paraît que la semaine dernière était aux accidents; car à part les deux ou trois que nous avons déjà rapportés dans notre feuille de ce jour, nous avons appris le suivant, qui a eu lieu jeudi dernier. On dit en effet que mercredi les troupes ont été sur la glace s'exercer au tir, avec quelques pièces de gros calibre. Le lendemain, un jeune homme du nom de St. Jean (le *Herald* dit que c'est Narcisse St. Jean), ayant trouvé une bombe qui n'avait pas fait explosion, l'emporta chez sa mère, et la mit près du poêle pour faire fondre la glace qui la couvrait en partie. Trouvant que le degré se faisait trop lentement, St. Jean fit rougir une broche de fer qu'il fit par faire pénétrer dans l'orifice de la bombe, qui fit une explosion terrible. Le jeune St. Jean eut la main gauche emportée, ainsi que trois doigts de la main droite, outre une large blessure à la jambe et quelques autres plus légères blessures à la figure; il a été transporté à l'hôpital; on dit qu'il a de grandes chances de se rétablir bientôt. C'est là un accident qui devra servir de leçon et pour ceux qui tirent à toutes et pour ceux qui en ramassent.

On nous prie de demander par notre journal à MM. les curés et autres personnes, qui pourraient donner des renseignements sur le jeune *Vit' Charles dit St. Anne*, de vouloir bien les faire parvenir soit chez le Dr. D'Orsonneau soit à l'évêché de Montréal, soit enfin à ce bureau. Le jeune St. Anne était âgé de 13 ans; il avait environ 4 1/2 pieds de hauteur; portant des pantalons d'étoffe grise du pays, une *baugrine* de drap gris-blanc et un petit capuchon noir; il n'avait rien dans les mains. C'est le 3 du courant qu'il a quitté le collège de l'Assomption, vers 11 heures après-midi; on n'en a pas eu de nouvelles depuis.—Nos confrères de la presse voudraient-ils bien insérer cet avis gratis?

Il paraît que l'Assemblée pour la tempérance à Québec a été une des plus nombreuses qu'on ait vu depuis bien longtemps. Le Vire président, et Mgr. de Sidny s'est adressé à l'Assemblée, ainsi que plusieurs autres messieurs du clergé, et plusieurs autres citoyens. Après quoi, le vire a été autorisé à pétitionner la Législature pour en obtenir le but pour lequel l'Assemblée avait été convoquée.

L'Assemblée des tories à Québec a été, dit le *Journal de Québec*, un coup manqué. L'Assemblée était peu nombreuse, et les discours très faibles. On parle d'y tenir une contre-Assemblée.

Comme nous le disions vendredi, le Dr. Nelson vient de faire pour la tranquillité du pays le sacrifice de £23000 qu'il avait réclamé, parce qu'il le perdus du fait les troubles de 1837. C'est un acte magnifique, et qui seul pourrait servir à transmettre son nom à la postérité. Nous devons ajouter que M. Siméon Marchessault avait autorisé le Dr. Nelson, à sacrifier si propre réclamation de £2400, si cela pouvait contribuer à servir les intérêts du pays. M. Marchessault mérite donc aussi des éloges pour sa conduite en cette occasion, et nous espérons que ses compatriotes sauront plus tard lui en témoigner ainsi qu'au Dr. Nelson leur entière reconnaissance.

Le *Globe* de Toronto, dans sa feuille du 21, approuve parliement le Ministère relativement à la question de l'Indemnité pour le Bas-Canada. Il en est de même de l'*Examiner* de Toronto, et en général de tous les journaux libéraux du Haut et du Bas-Canada.

A une récente assemblée générale de citoyens de Toronto, la question du Commerce Libre a triomphé, et Pon a passé en conséquence des résolutions qui demandent cette liberté. Toronto est pour tout la forteresse du Toryisme!!!

La retraite générale pour les Irlandais s'est terminée dimanche à l'église St. Patrice de cette ville; c'est Mgr. Phelan, administrateur du Diocèse de Kingston, arrivé en cette ville depuis huit jours, qui en a fait la clôture. Il paraît que les exercices de cette retraite ont été suivis par une foule immense, parmi laquelle nos frères séparés se trouvaient, surtout aux exercices du soir. On nous apprend de plus que les résultats en sont des plus consolants, et promettent beaucoup pour l'extension de notre sainte religion. Dans la Ville de Montréal.

Dimanche prochain, commencera à l'Eglise Paroissiale de cette ville les exercices d'une retraite générale qui doit durer six semaines, les exercices de la Neuvaine de St. François Xavier qui se font aussi à la Cathédrale et dans toutes les autres Eglises de cette Ville, et finalement le temps fixé par l'Eglise pour faire la communion pascale.

Nous étions dans l'erreur, vendredi dernier, lorsque nous fisions à jeudi les Elections Municipales pour la Ville de Montréal. Ces élections n'ont lieu que lundi prochain, 5 du courant. Aussi, il ne reste plus que cinq ou six jours; que les citoyens de Montréal se préparent à faire de bons choix, et surtout à conserver au Conseil de Ville les Membres qui depuis si longtemps servent les intérêts de cette Ville avec une assiduité et une énergie fort louables. Nous parlons en particulier de M. Alfred Larocque, que nous espérons voir réélire; car il le mérite de toutes manières.

Nous avons reçu la livraison de février du Journal d'Education du Haut-Canada, qui continue à être sous les soins de M. Ryerson, le surintendant de l'Education pour la partie supérieure de la Province. Cette livraison, comme les précédentes, est fort intéressante et contient nombre d'articles utiles, et une bien bonne gravure sur bois. Il nous est impossible dans ce moment de prendre connaissance de tout le contenu de cette livraison. Mais ce que nous pouvons bien faire, c'est de recommander aux personnes qui entendent l'Anglais de souscrire à cette publication, dont ils ne manqueraient pas d'apprécier les avantages, pour peu qu'ils s'intéressent au progrès de l'Education parmi nous. Le prix annuel de ce journal n'est que de cinq centimes. S'adresser à M. J. G. Hodgins, Bureau de l'Education, Toronto.

Resolution qui sera proposée par l'Honorable M. Hincks, en comité de subsides, aujourd'hui, le 27 février.

Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas vingt-neuf mille-cinq-cent-douze-cinq-dix-sept centimes et dix deniers courant, soit accordée à sa majesté pour la confection des travaux ci-après mentionnés, sur les canaux du St. Laurent, pour l'année 1849.—Les goulots: Pour enlever les batardeaux et prolonger la jetée de la rivière, £1,900 0 0;—Rapide Plat: Pour enlever les batardeaux, £100 0 0;—Pointe Furren: Pour enlever les batardeaux, £50 0 0;—Cornwall: Pour enlever les batardeaux et prolonger le sentier de halage, £1,200 0 0, revêtement de pierre en talus pour protéger les bords du canal, £1,050 0 0;—Beauharnois: Construction de chaussées, nettoyage et creusage, £6,400 0 0, revêtement de pierre en talus pour protéger les bords du canal, £2,583 12 0, pour parachever les contras actuels, et construire un fossé afin de prévenir toutes réclamations ultérieures pour dommages, £1,641 5 0, dépenses générales sur les canaux du St. Laurent, £1,218 0 0, surintendance et dépenses contingentes, £1,052 0 0.—Total: £29,112 17 10.

AFFAIRES DE ROUTINE.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE, LUNDI, 19 FEVRIER, 1849.—M. Torontor met devant la chambre le rapport de la compagnie d'assurance de l'Amérique Britannique sur la vie et contre les accidents de feu; et un état des recettes et dépenses de l'Hôpital de Toronto pour 1848; Trente-deux pétitions sont présentées. Pétitions reçues et lues:—De la compagnie des terres de l'Amérique Britannique, demandant que certains anciens pouvoirs lui soient accordés; De Dery et autres, du comté de Portneuf, demandant certains changements dans la tenure seigneuriale; De A. Young, demandant le paiement d'un certain montant à lui dû pour quatre années de salaires comme auditeur général des comptes publics pour le Bas-Canada; De Joseph Boivin et autres, de Québec, exposant qu'il y a un grand nombre de personnes dont les maisons ont été détruites par les incendies de 1845 qui n'ont pu profiter des secours qu'elles devaient trouver dans les débentures émises à cette fin, et demandant une aide; De Messieurs Allan Gilmore et Cie, et autres de la cité de Québec, demandant que l'acte II Vic. chap. 1, soit amendé en réduisant la taxe imposée sur chaque entré; De Ephraïm Knight, écuyer, et autres, du comté de Missisquoi, membres de l'ordre des Révérends, demandant un acte d'incorporation; De Joseph Charland et autres, conseillers du village de Christville, comté de Rouville, demandant certains amendements à l'acte des municipalités; Des syndics de la commission des chemins à banrière de Longueuil à Chambly, demandant le droit exclusif du passage du fleuve St. Laurent jusqu'à un certain point, et demandant l'autorisation d'emprunter une certaine somme pour construire un bateau à vapeur à cette fin; De la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, demandant que la province lui accorde une aide aux termes et conditions que la chambre jugera à propos; De E. Gluckemeyer, écuyer, et autres, de la cité et district de Montréal, et de Thomas Tait, écuyer, et autres, du district de St. François, demandant une aide au nom de la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique; Du président et directeurs de la nouvelle compagnie du gaz de la cité de Montréal, demandant l'autorisation d'augmenter leur capital, certains autres pouvoirs et certains amendements à leur acte d'incorporation; De James Platt, Err., maire et autres, de la cité d'Oswego dans l'état de New-York et autres, demandant la passation d'un acte pour incorporer certaines personnes pour construire un chemin de fer depuis Toronto jusqu'au lac Huron, comme il est déjà demandé; De Madame J. M. Aylwin et autres Dames, composant le comité de l'école des petits, enfants de la masse-ville de Québec, demandant une aide pour la dite école; Du Très Rev. Lord Evêque de Montréal et autres, de la cité de Québec, demandant l'adoption de mesures propres à mettre la prison commune du district de Québec sur un pied plus convenable à l'objet pour lequel elle est établie; De Thomas Kains, écuyer, et autres, du comté des Deux-Montagnes, demandant que le siège de la juridiction pour le dit comté soit placé de nouveau à St. Andrews; De William Workman, Ecuyer, et autres, de la cité de Montréal, demandant que le revenu de la province soit prélevé principalement par droits sur les importations, de manière à protéger le plus possible l'industrie dans le pays; De Michel Hamel, junior, et autres, de la paroisse de Ste. Foy, demandant que les anses qui dépendent de la dite paroisse ne soient pas comprises dans les limites de la cité de Québec; Du Rév. M. Lalor et autres, demandant une allocation convenable pour le collège de Régopolis; De J. Bédard et autres, de la ville de Bytown, demandant certains amendements à l'acte d'incorporation de la dite ville; Du Rév. Louis Théodore Bernard et autres, de la paroisse de Beauport, comté de Québec, demandant qu'il ne soit accordé aucunes licences d'auberges ou autres licences pour vendre des liqueurs fortes dans la dite paroisse; De Rév. Michel,

Brennan et autres, membres du clergé catholique romain et hriques de la ville de Belleville, demandant qu'il soit établi des dispositions convenables pour le collège de Régopolis; De la corporation de l'Hôpital-Général de Montréal, demandant une augmentation d'allocation; De John G. Mackenzie, écuyer, président de la banque de la Cité, demandant que la chambre autorise la réduction de la valeur des actions de la dite banque, et demandant que le temps fixé pour l'augmentation du capital soit prolongé; De John S. McCord, écuyer, et autres membres de la société d'agriculture de Montréal, demandant un acte d'incorporation; De George S. Tiffany, écuyer, et autres, de la cité de Hamilton, demandant une aide pour la construction d'une ligne de chemin de fer depuis Québec jusqu'à Windsor, à la limite occidentale de la province; De MM. Greene et fils, manchois et chapeliers, demandant l'établissement d'un tarif réciprocque de droits avec les Etats-Unis sur toutes les importations de pelletteries et chapeaux manufacturés de leur crû, pour protéger ce commerce; De Sa Grâce l'Archevêque de Québec et des Evêques catholiques romains du Bas-Canada, demandant à être incorporés dans leurs diocèses respectifs en la même manière que l'étaient les Evêques de Kingston et Toronto en vertu de l'acte S. Vict. chap. 82; De H. J. Noud, écuyer, et autres, directeurs de la compagnie du transport de Québec, demandant un acte d'incorporation; De Madame Angélique Hodgins, de la paroisse de Berthier, district de Montréal, veuve de feu Antoine Gazaille dit St. Germain, demandant une indemnité pour les pertes qu'elle a souffertes durant les troubles de 1837; De William Evans, de la côte St. Paul, paroisse de Montréal, demandant une compensation pour les services qu'il a rendus, en améliorant l'agriculture en Canada, et pour les pertes qu'il a souffertes en conséquence. Pétitions renvoyées au comité: De Henry P. Croft et autres—de Benjamin Workman et autres—de B. H. Lemoine et A. M. Desjolis—de Henry Smith et autres—de Henry Morgan et autres—de John Clark—de Robert E. Burns et autres—de George Gurnett et autres—de Benjamin Bowman et autres—du Très Révérend John Macdonald et autres—de M. Asseline et P. S. Timmerman, de la société littéraire et historique de Québec—et de W. Simpson et A. B. Ward. L'Hon. M. Boulton, du comité sur les ordres permanents, fait rapport que les pétitions de la compagnie de la navigation de Grand River—de A. W. Laird et autres—de John Jacques et autres—de H. C. Habbitt et autres—de E. C. Thomas et T. M. Simons—du Révérend F. T. Lahaye et autres—du maire et des conseillers de la cité de Québec—de W. K. McCord et autres et de Z. Williams, et autres, ne sont point de nature à exiger publication d'avis. Sur motion de M. Chauveau, le bill du conseil pour autoriser les religieux de l'Hôpital-général de Québec à acquérir et posséder d'autres propriétés, est lu pour la première fois;—seconde lecture, vendredi prochain; Sur motion de M. Christie, le rapport des commissaires des travaux publics est imprimé. Sur motion de M. Chabot, la pétition de W. K. McCord et autres, demandant des amendements à l'acte d'incorporation de Québec est imprimée. Sur motion de l'Hon. M. De Sales LaTerrière, un comité spécial est nommé pour s'enquérir s'il est expédient d'établir une école provinciale de navigation à Québec où l'on enseignerait gratuitement dans les deux langues française et anglaise, aux apprentis pilotes et navigateurs de toutes les classes qui se présenteraient, les mathématiques et l'usage des instruments nautiques, avec livres, cartes et tous les moyens nécessaires pour la démonstration, l'intelligence et la pratique de cette science; avec instruction à ce comité de s'enquérir aussi de ce que coûterait un vaisseau à l'usage de la maison de la Trinité à Québec, pour le service des plates et dépôts de provisions sur différents points du fleuve St. Laurent; si ce vaisseau ne pourrait pas être mis à la disposition du professeur de l'école susdite pour la démonstration pratique de la science en question, conjointement avec le capitaine qui commanderait le dit vaisseau et instruirait ainsi les apprentis pilotes et autres élèves ou navigateurs de toutes les classes dans l'art de la navigation; si les élèves faisant la manœuvre d'un tel vaisseau gratuitement ne devraient point être nourris et entretenus par la province ou la maison de la Trinité pendant ce service; du coût approximatif d'une telle institution tant pour le salaire du professeur, chambre de démonstration, livres, cartes, instruments et vaisseau provincial. Sur motion de M. Chabot, la pétition de MM. Lemesurier, Tilstone et Cie., et autres, demandant un acte pour régler l'inspection du poisson et de l'huile, provenant des pêcheries anglaises, est renvoyée à un comité spécial. M. Chabot présente un bill pour régler le métier d'arrimer au port de Québec;—seconde lecture, le 1er mars. M. Chabot présente encore un bill pour amender et consolider les dispositions contenues dans les ordonnances pour incorporer la cité et ville de Québec et pour donner de plus amples pouvoirs à la corporation de la dite cité et ville;—seconde lecture, de ce jour en quinze.

DE TOUT UN PEU.

DÉBENTURES.—Le 23 courant, il avait été émis pour £240602 de débentures ou bons-provinciaux, il en était resté pour £140632, il y en avait encore en circulation pour £99970.

AVOCAT.—La Gazette Officielle le samedi contient la nomination, comme avocat, de Charles Selby, éc.

ACCIDENT.—Louis Baron de Carufel, écuyer, capitaine de milice et cultivateur, de la paroisse de Maskinongé, a été tué, lundi après-midi, par la chute d'un arbre. Il était parti de sa maison, seul, dans le cours de la journée, pour aller chercher un voyage de bois; vers le soir, son épouse, inquiète de son absence prolongée, envoya ses amis et voisins à sa rencontre; ceux-ci, en arrivant dans le bois, trouvèrent le pauvre malheureux couché près d'un arbre, qu'il avait coupé lui-même, sa hache auprès de lui; sa tête était couverte par un des bouts de l'arbre, qui, en tombant, lui avait fracassé le crâne. M. Carufel était généralement estimé à Maskinongé, où il avait toujours résidé ainsi que sa famille. Il laisse une veuve et six enfants. Echo.

L'ARGENT DANS LE WISCONSIN.—La législature de Wisconsin vient de voter une loi qui déclare légal tout intérêt fixé d'un commun accord entre les parties, quel qu'en soit le taux. Dans le cas où nulle stipulation expresse n'interviendra à cet égard, l'intérêt sera considéré comme étant 7 p. 100.

LE GOUVERNEMENT AUX ETATS-UNIS.—La nouvelle administration va avoir à résoudre une série de questions, de fait ou de principes, d'une rare importance et d'une difficulté non moins grande: l'organisation territoriale, les limites du Texas, la sous-trésorerie, l'amélioration des ports et rivières, la modification du tarif le chemin de fer de Panama et celui du Pacifique, la réforme postale, la révision du système consulaire; tel est, sans compter les embarras très-possibles de la situation financière, le programme qui attend

et le nouveau ministère et la prochaine assemblée législative. Courrier.

LE MEXIQUE.—Les dernières dates de Mexico sont du 23 janvier. La veille, le congrès avait adopté l'article 2 du projet de loi sur l'émigration. Le texte de cet article est à lui seul toute une résolution morale; il est ainsi conçu: "Il sera garanti aux colons toute sécurité dans leurs personnes et leurs biens, ainsi que justice et pleine liberté d'exercer telle sorte d'industrie qu'il leur plaira. Il leur sera permis de faire le commerce en gros et en détail; ils auront le privilège d'acquérir des immeubles, y compris les mines, et pourront obtenir des brevets d'invention ou de perfectionnement ou d'importation pour les nouvelles branches d'industrie."

Il était difficile d'entrer d'un pas plus ferme, plus décidé dans la voie du progrès et des idées vraiment libérales; que le congrès mexicain persévère dans cette route, et il pourra encore ouvrir, au pays dont les destinées lui sont remises, un long et brillant avenir. Courrier.

CONTREBANDE DIPLOMATIQUE.—Notre confrère du Commercial Advertiser annonce que l'on vient de découvrir, dans l'une des Cours du Nord de l'Europe, un système de contrebande pratiqué déjà depuis quelque temps, sous le couvert du représentant des Etats-Unis. Dix caisses adressées à ce ministre et réputées contenir des provisions pour sa famille, ayant été interceptées à la douane, on y a trouvé des articles anglais pour une valeur d'environ 20,000 six-dollars [cette monnaie indique assez de quel pays il est question]. Les marchandises ont été confisquées. On ajoute—et cela se comprend du reste—que la découverte de cette fraude a profondément mortifié les résidents américains. Courrier.

ECHANGES INTERNATIONAUX.—L'Etat de New-York vient de recevoir un des dons les plus magnifiques qui lui aient jamais été faits. En retour d'un exemplaire de l'Histoire Naturelle de l'Etat, qui lui avait été adressé, le Pape a envoyé une collection d'objets d'art qui, outre divers tableaux et sculptures, comprend un grand nombre de gravures d'après les anciens maîtres, et toute la série de médailles en argent ou en bronze, frappées sous le pontificat de Pie IX. Ce cadeau splendide a été remis au gouverneur Fish par l'intermédiaire de l'évêque Hughes et de M. Vattomare, l'infatigable promoteur des échanges internationaux. Courrier.

PRODUCTION DES ETATS-UNIS EN 1848.—Le tableau suivant, emprunté au rapport officiel du commissaire récoctés dans les diverses parties de l'Union durant l'année qui vient de finir:

Table with 4 columns: Product, Quantity, Price per unit, Total Value. Includes items like Orge (Boiss.), Seigle, Sarrazin, Pommes de terre, Tabac (livres), Lin, Chanvre (tonnes).

Le même document évalue la population actuelle de l'Union à 21,686,000 âmes. Courrier.

NAVIGATION AERIENNE.—Une expérience assez curieuse a eu lieu jeudi soir à "Washington Hall," au coin du Bowery et d'Hester street. Partant de ce principe qu'une voiture souterraine à une certaine hauteur dans l'air, peut recevoir aisément l'impulsion et la direction voulues, on avait suspendu un char d'environ trente pouces à un ballon ayant douze pieds de long sur deux de diamètre au centre, et dont les extrémités allaient s'amincissant, à peu près dans la forme d'un sigare. Le moteur de ce petit appareil était un ressort de montre, et l'on y avait adapté une sorte de gouvernail d'une extrême simplicité. L'épreuve a, dit-on, parfaitement réussi, et la manœuvre aérienne n'a rien laissé à désirer. L'inventeur prétend qu'il peut diriger d'après ce système, une voiture capable de contenir deux cents personnes. Nous saurons bientôt à quoi nous en tenir, car cette espèce de diligence aérostatique est déjà en cours de construction. Courrier.

INVENTIONS.—MM. Mantel et Jayer ont présenté à l'Académie des sciences une machine à calculer, au moyen de la quelle les quatre règles de l'arithmétique se font toutes seules, mécaniquement (au moyen de ressorts que l'on fait mouvoir à peu près comme on moule une lampe ou une montre), avec une précision et une rapidité fort remarquables.

ÇA SE FAIT BIEN ATTENDRE.—On assure que le gouvernement a l'intention de mettre Abd-el-Kader en liberté, en lui permettant de retourner en Orient avec sa famille. Le National désapprouve cette mesure, parce qu'on ne peut se fier à la foi d'un arabe. La prise de l'Émir a permis de diminuer l'armée d'Afrique de 70,000 hommes; autoriser sa mise en liberté, c'est se mettre dans la nécessité de rétablir l'armée sur son ancien pied.

UNE NOMINATION.—L'Institut de France, dans sa séance du 2 janvier, a nommé Sir David Brewster, savant écossais, à la place de membre correspondant, vacante par la mort du célèbre chimiste Berzelius. Sir D. Brewster est auteur de travaux importants sur toutes les branches de l'optique; il a découvert les lois physiques de la réflexion métallique; celles de l'angle de polarisation, et il est l'inventeur du Kaleïdoscope.

LA BANQUE DE FRANCE.—La Banque de France vient de reprendre le paiement des appoints en espèces. Depuis que le gouvernement provisoire avait décrété l'émission de coupures de 100 fr., la banque ne payait en argent que les sommes inférieures à ce chiffre; mais aujourd'hui, grâce à un encaissement métallique considérable, elle peut payer en espèces les sommes plus petites que 300 francs. Cette amélioration présage qu'avant peu elle reprendra le paiement à vue de ses billets.

UN HOTEL.—On va préparer l'hôtel du petit Luxembourg pour y loger M. Bonlay (de la Meurthe), élu vice-président de la république.

UNE DÉCOUVERTE.—Un M. Baldwin a trouvé le moyen de séparer les papiers les plus minces, et de les diviser en deux parties. Les directeurs de la Banque d'Angleterre lui ont remis un ancien billet imprimé sur papier beaucoup plus mince que les billets actuellement en circulation. M. Baldwin l'a séparé en deux parties sans déchirer ni altérer le papier. Cette découverte est considérée comme fort importante en ce qu'elle forcera les Banques à confectioinner des papiers d'une texture toute différente, et qui les mettra à l'abri d'une opération qui en multiplie les valeurs en les dédoublant. L'auteur n'a point communiqué ses moyens d'exécution.

NAPLES.—On hâte, par les plus belles promesses, l'achat des mules et chevaux destinés à la cavalerie et l'artillerie. On envoie jusqu'aux galeries condamnées à dix ans de travaux forcés. Le roi de Naples, Paillette, a pris vis-à-vis du gouvernement anglais l'attitude du mécontentement le plus prononcé. Il ne veut rien céder quant à la Sicile; déclare hautement qu'il sera inexorable envers les rebelles, et vient,

dit-on, de refuser sèchement les indemnités réclamées au nom des Anglais qui avaient eu à souffrir, par suite du bombardement de Naples.

NOUVELLES DIFFICULTÉS EN CHINE.—S'il faut en croire des lettres apportées par le Niagara, le gouverneur de Canton aurait signé au surintendant anglais un refus formel d'ouvrir les portes de Canton à partir du 1er avril prochain, conformément aux stipulations du traité de Hong-Kong. On craint que des difficultés sérieuses ne s'élevassent par suite de cette résolution, car les autorités britanniques sont décidées, de leur côté, à exiger la pleine exécution du traité.

UN PRÉSENT.—A l'occasion des fêtes de Noël, qui équivalent en Allemagne au premier jour de l'an chez nous, la reine de Prusse a envoyé au général de Wrangel un bouquet de canon ramassé dans les champs de Schleswig, avec cette inscription: "Au général Wrangel, de la part de sa reine." Ce cadeau a mis le général dans l'embarras. Les mauvais plaisants prétendent qu'il veut faire monter le Lou et en "épingler de cavate."

UNE MÉRISSE.—Une amie de Mme F... dame du grand ton, poursuit avec son amant ordinaire le cours de ses pérégrinations aventurières dans le Jemine des continents. Se promenant, il y a quelques jours, elle rencontre un citoyen qui devait au marchand de vin la perte de son équilibre individuel, et qui faillit la conjoindre.

Ah! mon Dieu! s'écrie-t-elle en reculant d'horreur, quel homme vigoureux!

UNE LONGUE CARRIÈRE.—M. d'Ussel, ancien page de Louis XV, officier dans le régiment de Navarre, mestre de camp de cavalerie, lieutenant-colonel au sixième régiment de dragons en 1794, créé baron de l'Empire par Napoléon, ancien conseiller de préfecture, retiré en 1823, vient de mourir à Flayat (Creuse), dans sa cent deuxième année.

UN Dîner DE PRESSE.—Le 15 janvier a eu lieu, au restaurant des Frères Provençaux, à Paris, un dîner en l'honneur de M. A. O'Reilly, qui a rempli pendant plus de vingt ans, et de la manière la plus distinguée, les fonctions de correspondant du journal anglais le Times. Le nombre des convives était d'environ soixante, parmi lesquels on remarquait le comte anglais, M. A. de Rothschild, le baron de Bismarck, MM. Amund Bertin, Emile de Girardin, Chaix d'Est-Ange, et les deux MM. Galignani. Cette réunion, qui s'est passée de la manière la plus cordiale, est un fait qui n'est pas sans intérêt dans l'histoire des relations internationales de la presse.

NAISSANCES.

En cette ville, le 22, la dame du Dr. David a mis au monde un fils.

A Clarenceville, le 17, la dame du juge Gale a mis au monde une fille.

En cette ville, mardi dernier, la Dame de M. Jos. Chapoteau, typographe, a mis au monde un fils.

A St. Guillaume, le 11 courant, la dame de G. T. Pelthier, écr., N. P., a mis au monde un fils.

MARIAGES.

Mardi dernier, à Beauport, Zéphirin Perrault, écuyer, avoué, à Delle Marguerite Dubuc, fille de M. Charles Dubuc, de Québec.

DÉCÈS.

A Montréal le 23 Hubert-Théophile, enfant de M. Hippolyte Jérémie, âgé de 8 mois et demi.

A St. Césaire, le 21 courant, dame Justine-Suzanne Têtu, épouse de Joseph Tessier, écr., notaire, à l'âge de 23 ans et 3 mois. Elle laisse, pour déplorer sa perte, un époux incontestable.—Les journaux de Québec sont priés de reproduire ce décès.

A la haie St. Paul, le 14 courant, Delle Lucie-Azéla Tremblay, âgée de 23 ans, première fille de Denis Tremblay, écr.

ASSOCIATION ST. JEAN BAPTISTE. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE de tous les Membres de l'Association St. Jean Baptiste aura lieu MERCREDI SOIR, le 28 du courant à 7 heures, pour prendre en considération une requête préparée par le Comité de Régie, demandant au Parlement l'incorporation de l'Association.

L'Assemblée aura lieu dans un des magasins de JOSEPH BOULANGER, Ecuyer, voisin de l'Hôtel Donegan.

LUDEGER DUVERNAY, Commissaire-Ordonnateur.

27 fév.

NEUVAINES DE ST. FRANÇOIS NAVIER.

Le Soussigné prend la liberté d'informer ses patriotes et le public en général, qu'il a en mains une superbe édition de la NEUVAINES DE ST. FRANÇOIS NAVIER.

Cette édition est enrichie de l'image adaptée pour la Neuvaine en l'honneur de St. Apôtre des Indes, qu'il vend au même prix que les autres éditions.

J. BTE. ROLLAND.

16 fév.—jan.

DAMIS PAUL, ORGANISTE THÉÂTRAL, ayant fixé sa résidence, près du Couvent des BON PASTEURS, sur la rue VICTORIA, offre ses services aux personnes qui désireraient entendre des Leçons de Musique.

Montréal, 19 février 1849.—Jan.

AUX MUNICIPALITÉS

SOUS PRESSE A L'IMPRIMERIE DE LA MINERVE: Extrait des parties les plus essentielles de l'ancien Acte des Chemins, intitulé: Acte pour faire, réparer et changer les grands chemins et ponts dans cette province, etc."

QUOIQUE ces lois aient été rappelées, elles sont encore utiles et même nécessaires aux conseillers municipaux, qui doivent connaître les dispositions de l'acte qui régit actuellement notre système de voirie.

Cet ouvrage s'imprime actuellement pour une municipalité de ce district qui en a demandé 300 copies; Sid, autres municipalités désirent s'en procurer, il est nécessaire d'écrire immédiatement, et de spécifier la quantité requise. Les prix est de \$2 10s. le cent. S'adresser, sous le plus court délai possible, au bureau de la Minerve.—9 fév.

AVIS.

Aux Capitalistes et autres du Canada et des Etats-Unis d'Amérique.

LE VILLAGE D'INDUSTRIE, étant situé sur la Rivière L'Assomption, au centre d'une grande population dans le District de Montréal, et seulement qu'à 11 milles du Fleuve St. Laurent...

B. JOLLETTE, P. C. LOEDEL, G. DE LANAUDIERE, A. T. VOYER.

Village d'Industrie, le 20 décembre 1848.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA SOCIÉTÉ qui a ci-devant existé sous le nom et raison de "CHAPELÉAU & LAMOINE" est dissoute à dater de ce jour.

ZEP. CHAPELÉAU, J. M. LAMOINE.

Montréal, 21 novembre 1848.

LE SOUSSIGNÉ profite de cette occasion pour annoncer au Public en général et au Clergé en particulier qu'il continue à tenir la LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE

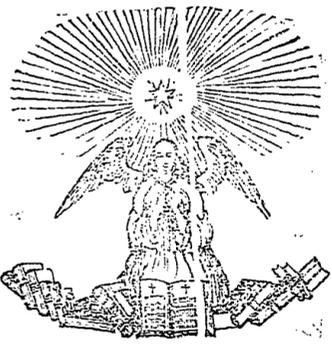
à la même place, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire. Espère continuer à recevoir le patronage public, et qu'il n'épargnera rien pour contenter ceux qui l'honoreront.

Le Soussigné a toujours en mains quantité de Livres de Littérature, de Science, etc., etc., Gravures, Images, etc., Papier de toutes sortes et de toute grandeur, etc., etc.

J. M. LAMOINE.

Montréal, 21 novembre 1848.

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE



DE J. M. LAMOINE, Rue Notre-Dame, Vis-à-vis le Séminaire.

Montréal, 12 janvier 1849.

ÉTABLISSEMENT DE RELIURE.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son

ATELIER DE RELIURE.

à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier.

Z. CHAPELÉAU.

Montréal, 18 déc. 1848.

ALBUM

LITTÉRAIRE ET MUSICAL DE LA MINERVE

A été publié Samedi dernier cette livraison qui contient un plus grand nombre de pages que les précédentes de la complète l'année 1848.

Bureau de la Minerve, 15, rue St. Vincent, 22 déc. 1848.

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

L'ALBUM LITTÉRAIRE

PARAIT TOUS LES MOIS, Par livraisons de 40 Pages de Matières, avec un

MORCEAU DE MUSIQUE,

Au prix modique de \$2 par année pour les souscripteurs de LA MINERVE, et de \$3 pour ceux qui ne sont pas abonnés à cette feuille; les paiements devront être faits à DEMANDE au commencement de chaque semestre, autrement on exigera 2s. td. de plus des retardataires.—15 Déc.

LE REPERTOIRE NATIONAL.

DEUX NOUVEAUX VOLUMES. PROSPECTUS.

Lorsque nous avons commencé la publication de ce Répertoire, nous ne voulions reproduire qu'un certain nombre des meilleures pièces de littérature canadienne, devant fournir, en tout, deux volumes.

En agrandissant ainsi notre cadre, au désir des journaux, de nos abonnés et de nos amis, nous ne pourrions atteindre que l'année 1841, dans l'ordre chronologique de notre compilation.

Il nous reste entre les mains un grand nombre d'excellents écrits qui méritent certainement autant, si non plus que tout le reste, d'être conservés par les amis de la littérature nationale.

Nous avons à publier, entre autres, des écrits de MM. Thon, A. N. Morin, Phou, E. P. Tache, Phou, juge Meudelet, T. Parent, le Dr. Painchaud, le R. P. Martin, F. X. Garneau, P. Chauveau, N. Aubin, F. M. Derome, A. P. Lamondou, Guil. Lévesque, Ch. Lévesque, A. Lajoie, J. Lenoir, J. Douthe et d'un grand nombre d'autres écrivains dont les noms nous échappent pour le moment.

Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons déjà dit de l'importance et de l'intérêt de ce Recueil littéraire, chacun l'a compris, nous n'en doutons pas; si nous n'avons pas reçu tout l'encouragement que nous attendions de la part de nos compatriotes, nous aimons à croire que l'indifférence n'y est pour rien, mais que cette faute de patriotisme, car c'en est un certainement, retombe sur la pénurie des temps.

L'avenir bienveillant qu'il a reçu de la Presse Canadienne, doit servir de passeport au Répertoire National auprès de toutes les familles.

Nous nous proposons donc de publier deux nouveaux volumes du Répertoire National ou Recueil de Littérature Canadienne, aux mêmes conditions que les deux premiers, c'est-à-dire deux parties par volumes de 324 pages.

Ceux de nos abonnés qui ne voudront pas recevoir les deux nouveaux volumes, sont priés de nous en informer le plus tôt possible.

J. HUSTON.

Les personnes qui désireraient se procurer les deux premiers volumes, pourront les avoir chez MM. Fabre et Cie, McCoy, libraire, Lovell et Gibson, imprimeurs, au bureau de l'Écho ou en s'adressant à J. Huston, Montréal; chez MM. Fréchette et Frère, Crémazie et Cie, libraires, et en s'adressant à M. F. Veziro, agent, Québec; chez M. Guitté, au bureau de l'Écho des Compagnes, Berthier.

Ces deux premiers volumes contiennent des écrits, en vers ou en prose, de MM. F. R. Angers—N. Aubin—J. G. Barthe—Isidore Bedard—M. Bibard—George de Boucherville—George Cartier—P. Chauveau—Renaud Chénier—Dile Odile Chénier—Chevalier de Lodié—Joseph Cauchon—F. M. Derome—Foucher—Ph. A. De Gaspé—F. X. Garneau—P. Garnot—A. J. Ginguet—P. Huot—N. D. J. Jaurégué—Jean Jacques Larigue—Pierre Lavolette—Léon de Marcoucy—J. Lenoir—Eugène L'Éveillé—J. T. Loranger—A. N. Morin—Charles Moudrot—Dominique Moudrot—J. B. Meilleur—J. D. Méroux—Amédée Papineau—Pierre Petit Clerc—J. Phélan—O. Peltier—L. Plamondon—Léon Potel—Et. Parent—Joseph Quesnel—J. S. Raymond—A. S. Soudard—G. J. Tessier—Jean Taché—J. E. Turcotte—D. B. Viger—Jacques Viger—William Vondelvéland et UN TRÈS GRAND NOMBRE D'ÉCRITS ANONYMES.

A la fin du dernier volume, on placera une liste de tous les ouvrages publiés en français et en volumes ou pamphlets, avec les noms des auteurs, et une liste de tous les journaux français publiés dans le Bas-Canada, avec les noms des éditeurs et des imprimeurs.

Montréal, 29 décembre 1848.

LES MELANGES RELIGIEUX ET LA PROCHAINE SESSION.

Durant la prochaine session du Parlement Provincial, nous donnerons à nos abonnés un compte rendu fidèle des procédés de nos chambres législatives. Nous serons tout en nous pour que ce compte rendu occupe le moins d'espace possible dans notre feuille, afin de pouvoir traiter, à mesure qu'elles se présenteront, les questions les plus importantes, qui n'auraient pas été encore suffisamment discutées.

Durant la session du Congrès Américain à Washington, nous aurons une correspondance régulière de cette dernière ville, afin de tenir nos lecteurs au courant des procédés du Congrès Américain, dont plusieurs devront hautement intéresser nos compatriotes.

Nous espérons que les efforts que nous faisons pour augmenter l'intérêt et l'utilité des Melanges Religieux, ne seront pas perdus de vue par les lecteurs Canadiens, qui sauront les reconnaître par un encouragement de plus en plus libéral.

Nous recevrons des abonnements pour la session du parlement provincial; le prix sera, pour cet espace de temps, de SEPT CHELINS ET DEMI.

MANUEL DE TEMPERANCE.

Le Soussigné, ayant acheté le privilège de l'auteur de la Rév. Père Chéniquy, saisit l'occasion d'informer ses lecteurs et le public en général qu'il va incessamment en imprimer une nouvelle édition, revue et considérablement augmentée par l'auteur.

Cette édition sera enrichie du portrait de l'Apôtre de la Tempérance l'Abbé Chéniquy, et ne se vendra pas plus cher que les précédentes.

J. B. ROLLAND.

Montréal, 22 décembre 1848.

A vendre,

AUX BUREAUX DES MELANGES ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE CETTE VILLE.

LE CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL POUR L'ANNEE 1849.

CE CALENDRIER est un des plus complets qui se publient parmi nous. Il est de plus beaucoup amélioré son rapport typographique et sous celui de la qualité du papier.

Le nom de tous les Saints et de toutes les fêtes qui se rencontrent durant l'année;

Les époques ecclésiastiques, politiques, etc., les plus capables d'intéresser les lecteurs canadiens;

Une liste complète des membres du Clergé Catholique des Diocèses de Montréal et de Québec;

La liste et les termes des cours de justice;

Une table relative au commencement de l'aurore et à la fin du crépuscule;

Un tableau de la valeur, etc., des monnaies;

Le commencement des saisons;

La date des quatre-temps;

Le comput ecclésiastique;

Le nombre, la date, etc., des éclipses pour 1849, calculées avec la plus grande exactitude;

La liste des principaux membres du Gouvernement;

La liste des membres de la législature Provinciale;

La liste des membres du Conseil Législatif;

La liste des Examinateurs des Institutrices pour Québec et Montréal, etc., etc.

Le CALENDRIER se vend à TRÈS-BAS PRIX EN DETAIL; on fait encore une DIMINUTION CONSIDÉRABLE à ceux qui achètent en GROS.

Montréal, 15 janvier 1849.

COLLEGE DE KINGSTON, HAUT-CANADA.

CETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers depuis ses deux dernières années, et elle est sous la surveillance immédiate de Très Révérends ANGELO M. DONNELLY, V. G., assisté du Rév. J. FARRELL et du Rév. J. MADDEN et d'autres professeurs.

Placé dans une des meilleures localités, le collège de Kingston est, sans contredit, une des plus belles institutions de ce genre; au surplus son site et son étendue ont pour ses dimensions (ayant 5 étages et 100 pds de longueur) et l'étendue de son terrain.

La vue domine l'entrée du Lac Ontario, la Baie de Quinté, le fleuve St. Laurent, la Baie de Cataragui et toutes les campagnes environnantes. Quant à la santé et au confort, aucune situation, près de Kingston, ne peut lui être comparée.

Les cours d'étude comprennent toutes les branches généralement enseignées dans les autres institutions collégiales, savoir: la théologie, la philosophie, les auteurs classiques, le latin, le grec, le français, et l'italien si on le désire.

L'année scolaire commence le 14 septembre et se termine vers le 15 ou le 20 de juillet.

Le prix de la pension, scolaire, de chauffage, du chauffage et de la lumière pour l'année, est de 225 dont moitié payable d'avance.

Les externes paient 45 par année. Le blanchissage, s'il est fait au Collège est de 22. 1/2. Et les frais des médicaments, à moins que les parents ne veuillent encourir des risques, sont de 41.

On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en faire les frais.

En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collège, sont retenues à l'Hôtel Dieu, et tous les soins et attentions seront prodigués par les Soeurs de l'établissement, à des prix très réduits.

On ne prendra aucun élève pour moins d'une demi-année. On ne permettra l'introduction dans le collège d'aucun livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examinés, et tout objet trouvé inadmissible, tel que roman et livre immoral, sera confisqué.

Aucune remise sur la pension n'est faite pour absence à moins qu'elle ne soit d'un mois. Toute charge extra doit être payée six mois d'avance.

Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à examen.

On enverra, quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progrès des enfants.

Un examen privé aura lieu de temps à autre pendant l'année, et un autre, public, aura lieu à la fin de l'année; les parents sont respectueusement priés d'y assister.

Cette institution, quoique strictement catholique, reçoit des jeunes gens de toute autre croyance religieuse; ils y jouissent d'une entière liberté de conscience; toutefois ils seront tenus de se conformer aux exercices et public de la maison.

La discipline de collège est douce et paternelle, mais en même temps, elle est forte.

On s'appliquera à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être de l'étudiant, et à lui rendre agréable le séjour de la maison.

La bonne conduite et l'exactitude seront récompensées. L'insubordination et la désobéissance sont punies par des amendes, des restrictions publiques, ou autrement, comme le cas l'exigera. La conduite ou le langage immoral, les habitudes de paresse, ou toute grave violation de l'honneur exposent à l'expulsion.

S'adresser au Rév. ANGELO M. DONNELLY, au Collège de Kingston, Montréal, 18 août 1848.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

J. B. ROLLAND, No. 24, RUE ST. VINCENT, Montréal.

On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières: le tout à des

PRIX TRÈS-REDUITS.

Montréal, 21 octobre 1847.

Le Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Écoles, etc., etc., à aussi bas prix que qui ce soit. Voir ses prix avant d'aller acheter ailleurs.

J. B. ROLLAND.

Montréal, 5 novembre 1847.

BANQUE D'ÉPARGNES

DES CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL.

PATRON:

Monsieur l'Évêque Catholique de Montréal.

Bureau des Directeurs, W. Workman, Président, A. Larocque, V. Président, Francis Hincks, H. Holton, Damase Masson, Nelson Davis, Henry Judah, J. T. Drummond,

P. Beaubien, Joseph Bourrel, H. Mulholland, Edw. in Atwater, Barthw. O'Brien, Jacob DeWitt, Joseph Grenier,

AVIS est donné par les présentes que cette Institution paiera QUATRE PAR CENT sur tous les Dépôts qui seront faits le jour après le premier jour d'août prochain.—Les Dépôts reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées des samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requérant l'attention du Bureau, doivent être envoyées les Jours ou Vendredis, et que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigent, on pourra s'occuper des demandes ou applications qui seront faites, aucun autre jour dans la semaine, le Président le Vice-Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier.

ADRESSES D'AFFAIRES.

LE DR. P. BEAUBIEN

L'honneur d'annoncer, que les occupations multipliées, qui l'avaient empêché d'exercer sa profession, depuis plusieurs années, étant terminées, il en a repris l'exercice, et que les heures de consultation, chez lui, seront de 10 à heures A. M., et de 1 à 3 heures P. M. Montréal, 1er décembre 1848.—3s.

LE DR. DAVIGNON

PREND la liberté d'informer les citoyens de la ville de Montréal, qu'il a fixé sa résidence dans la maison, encoignure des rues St. Lambert et des Glacis, côté du faubourg St. Laurent, et voisine d'André Ouhmet, etc., où on pourra le consulter à toute heure. Ayant pratiqué depuis plusieurs années la médecine dans toutes ses branches dans la paroisse de Ste. Marie, District de Montréal, il espère que sa longue expérience lui méritera la confiance du public. Montréal, 28 novembre 1848.

Dr. GENAND, coin des Rues Ste. Hélène et des Récollets. Montréal, 21 Nov. 1848.—5f-1c.

A. GERIN-LAJOLE, avocat, a établi son BUREAU au No. 15, Rue St. Vincent, porte voisine de la Minerve. Montréal, 22 sept. 1848

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc., rue St. Denis, No. 64, près l'Évêché. Montréal, 9 Nov. 1848.

L. A. HUGUET-LATOUR, notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.—6m.

ARCHITECTURE

CHS. BAILLARGÉ, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

L. P. BOIVIN,

Coin des rues NOIRE-DAME ET ST. VINCENT

AVERTIT de nouvelles pratiques que tout son état d'abandon est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, le RICHE ASSORTIMENT DE MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc. Montréal, 26 mai.

A VENDRE.

UN Esquisse maison de pierre et autres dépendances, à vendre dans le village Ste. Thérèse, près du collège, avec un superbe terrain.

JOSEPH LAJEUNESSE.

Montréal, 15 juillet 1848.

P. GENDRON,

IMPRIMEUR

24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL

OPRE ses plus sincères remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il en a reçu, depuis qu'il a ouvert son atelier typographique, et prend la liberté de solliciter de nouveau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qu'il leur seront confiés.

On exécute à cette adresse, toutes sortes d'impressions telles que, LIVRES, CATALOGUES, CARTES D'ADRESSE, CHEQUES, TRAITS, CONNAISSANCES, PROGRAMMES DE SPECTACLES, ETC.

Le tout avec goût et célérité. Tout le matériel de son établissement est neuf, acheté depuis cinq ou six mois seulement.

PRIX TRÈS-REDUITS.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX. LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.

Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, rais de poste à part.

Les ANNONCES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc., etc., doivent être adressés, francs de port, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIN DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, 20 2 6

Chaque insertion subséquente, 0 0 7

Div lignes et au-dessous, 1ère insertion, 0 0 6

Chaque insertion subséquente, 0 0 11

Au-dessus de dix lignes, 1ère insertion chaque ligne, 0 0 4

Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1

Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal, MM. FABRE, & Cie., Libraires

Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ecr. N. P.

Québec, M. D. MARTINEAU, Ptre. V

Ste. Anne, M. F. PILOTE, Ptre. Direct.

Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'École près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

JOS. RIVET ET JOS. CHAPELÉAU,

PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS.